



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Service de l'alimentation Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments Bureau des établissements d'abattage et de découpe</p> <p>Service de la coordination des actions sanitaires Sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires Bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »</p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Marie-Pierre DONGUY/ Marie-Christine MELOT- CHANCEL Tél : 01 49 55 59 26 / 55 83 Courriel institutionnel : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr</p> <p>Réf. Interne : MOD10.22 . B MOD10.21 E 01/01/11</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSSA/SDPPST/N2011-8185</p> <p>Date: 11 août 2011</p>
--	---

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : -
Date d'expiration : -
Date limite de réponse/réalisation : -
📎 Nombre d'annexe : 1
Degré et période de confidentialité : aucune

Objet : Modification de la note de service DGAL/SDSSA/SDSPPST/N2009-8056 du 10 février 2009 établissant la liste des organismes habilités à effectuer la formation des personnels sur chaîne d'abattoirs de volailles ou de lagomorphes pour le contrôle *ante mortem* des animaux, le retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine et le tri des sous-produits.

Références : Note de service DGAL/SDSSA/SDPPST/N2009-8056 du 10 février 2009 donnant la liste des organismes habilités à effectuer la formation des personnels sur chaîne d'abattoirs de volailles ou de lagomorphes pour le contrôle *ante mortem* des animaux, le retrait de carcasses manifestement impropres à la consommation humaine et le tri des sous-produits.

Résumé : La présente instruction modifie la liste des organismes habilités à effectuer la formation des personnels des abattoirs.

Mots-clés : organismes habilités – formation - abattoirs - volailles – lagomorphes – retrait - tri – carcasses - sous-produits – contrôle *ante mortem* – ICA.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>DDPP/DDCSPP DAAF DRAAF</p>	<p>Pour information :</p> <p>ENSV Écoles Nationales Vétérinaires Référénts nationaux abattoir INFOMA</p>

Conformément au point C du IV de la note de service du 10 février 2009, l'habilitation de l'organisme de formation AVIPOLE est renouvelée, pour une période de 5 ans, sur demande du bénéficiaire et après vérification du bilan global des formations dispensées par cet organisme.

L'annexe de la note de service DGAL/SDSSA/SDPPST/N2009-8056 du 10 février 2009 susvisée est remplacée par l'annexe de la présente note.

La Directrice Générale de l'Alimentation

Pascale BRIAND

ANNEXE

Liste 1 : Organismes habilités de manière temporaire

Numéro d'enregistrement	Nom de l'organisme et coordonnées	Sessions de formation assurées par	Espèces	Type de structures concernées	Niveaux proposés	Date de l'habilitation temporaire	Date de fin de l'habilitation temporaire

Liste 2 : Organismes habilités

Numéro d'enregistrement	Nom de l'organisme et coordonnées	Sessions de formation assurées par	Espèces	Type de structures concernées	Niveaux proposés	Date de l'habilitation	Date de renouvellement	Date de fin de l'habilitation
Form-vol- agr-01	Avipôle Formation Zoopôle Les Croix Rue Camille Guérin 22 440 PLOUFRAGAN Tel : 02 96 01 62 26 Fax : 02 96 01 51 80 Mél : avipole@wanadoo.fr N° organisme de formation : 53.22.00162.22	Jean-Philippe PRIGENT	Poulet, poule, dinde, canard de chair, canard gras, pintade, pigeon, lapin	Tous abattoirs de volailles / de lapins	<ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale opérateur - Perfectionnement opérateur - Formation initiale responsable qualité - Perfectionnement responsable qualité 	20 avril 2009	20 avril 2011	20 avril 2016
Form-vol- agr-02	SOCSA Agro-alimentaire 11 rue d'Ariane 31 240 L'UNION Tel : 05 34 25 61 11 Fax : 05 34 25 61 19 Mél : socsa-agro@socsa.fr N° organisme de formation : 73.31.05346.31 73.81.00180.81	Pierre FARENC et Pascal WURTZ conjointement	Poulet, dinde, canard de chair, canard gras, pintade, pigeon, lapin	Tous abattoirs de volailles / de lapins	<ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale opérateur - Perfectionnement opérateur - Formation initiale responsable qualité - Perfectionnement responsable qualité 	20 octobre 2009		20 octobre 2011
					-			
Form-vol- agr-03	Chambre d'Agriculture du Gers Route de Mirande BP 70761 32 003 Auch Cedex Tél : 05 62 61 77 43 Fax : 0562 61 77 07 Mél : ca32@gers.chambagri.fr N° organisme de formation : 1332P000632	Cathy BERGES Emeline POUYAU Didier VILLATE	Palmipèdes gras	Salle d'abattage à la ferme, abattoir individuel à la ferme (petite structure) dont les exploitants ont participé à la formation préalable de 4 jours intitulée « Maîtrise de l'hygiène et de l'HACCP en abattage à la ferme CE » ou « Maîtrise de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale opérateur 	03 mai 2010		03 mai 2012

				et de l'HACCP en abattage, découpe et transformation de palmipèdes gras à la ferme »				
Form-vol- agr-04	FICATUM Conseil Lescat 24400 BEAUPOUYET Tél : 05.53.82.16.78 Fax : 05.53.82.16.78 Mél : martinet.francis@wanadoo.fr N° d'organisme de formation : 72 24 01271 24	Francis MARTINET	Poulet, poule, dinde, canard de chair, canard gras, pintade, pigeon, lapin	Abattoirs de volailles et de lapins (petites structures)	– Formation initiale opérateur	01 avril 2011		01 avril 2013